



## **DECLARATION FSU CDEN du 7 mars 2019**

Ce CDEN est un CDEN d'installation. La FSU souhaite dans ce contexte réaffirmer son attachement aux instances paritaires. Ces instances, dans leur mode de fonctionnement actuel, ont évolué depuis leur création, permettant un dialogue entre les différentes composantes du système éducatif. La remise en cause du rôle et du périmètre de ces instances va à l'encontre de l'objectif affiché. L'Ecole de la confiance ne se construira pas sans les représentants des personnels. Il est urgent que le ministre le comprenne.

La FSU continuera à mobiliser les personnels dans ce sens.

### **Concernant la carte scolaire dans le premier degré,**

Une dotation de 17 postes a été octroyée à notre département dans le 1er degré pour la rentrée 2019... Elle correspond exactement au nombre de postes injectés pour la mise en place des CE1 à effectifs réduits, dont nous ne trouvons plus le nom adéquat : la mesure ministérielle se nomme « CP à 12 », parfois CP dédoublés .... Mais en Meurthe et Moselle, à la rentrée, il y aura un certain nombre de CP et de CE1 à 16 en Education Prioritaire. La différence n'est pas moindre, et la mesure ministérielle perd alors de son sens....

Nous sommes satisfaits cependant qu'une politique plus claire des seuils se mette enfin en place dans le département, avec plus de transparence concernant les prévisions d'effectifs de toutes les écoles. En reconnaissant les conditions d'enseignement des écoles situées en Quartiers politiques de la ville ou dans le rural, c'est une avancée réelle pour les enseignants et leurs élèves.

Si nous insistons tant sur les effectifs, c'est justement parce que des effectifs trop chargés compliquent indiscutablement les conditions d'apprentissage des élèves et plus généralement les conditions de travail des enseignants, qu'ils sont sources de tensions et de difficultés. Et cela, sans même évoquer l'augmentation du nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou hautement perturbateurs. Nous regrettons que dans vos propositions d'ouvertures de postes, les seuls postes créés en RASED se fassent au détriment d'autres postes spécialisés. Or, les besoins dans les circonscriptions sont eux, bien réels.

Dans le contexte actuel, où le climat social et scolaire se dégrade, où les services publics partenaires ont été réduits, où les exigences et les enjeux de l'école primaire ont changé, il n'est plus acceptable d'enseigner dans des classes aussi chargées. Pour permettre la réussite de toutes et tous, nous devons avoir les moyens de mettre en place de la différenciation pédagogique, pour que chacun puisse bénéficier d'un enseignement qui prenne en compte ses besoins individuels. Les écoles sont à flux tendu, les enseignants et les directeurs et directrices d'école croulent sous les tâches qui leur sont confiées, les injonctions ministérielles pleuvent. Il faut redonner un second souffle aux écoles en baissant les effectifs à 25 élèves grand maximum (en tenant compte des élèves à inclure), mais aussi en créant des postes de « Plus de maîtres que de classes » et en créant des emplois statutaires d'aide administrative.

Nos collègues donnent beaucoup, s'engagent quotidiennement, s'investissent pleinement. Ils doivent être appuyés dans leur mission par une baisse significative des effectifs dans toutes les classes.

Parce que l'école est à nos yeux un investissement et non pas un coût, nous dénonçons des choix politiques et budgétaires qui ne sont pas à la hauteur des enjeux d'une école que nous appelons de nos vœux : ceux de la réussite de tous, de la justice sociale, de l'émancipation citoyenne.

**Concernant la carte scolaire dans le second degré**, ce qui est évident pour tous les personnels, c'est qu'il y aura moins d'enseignants pour faire réussir tous les élèves de façon égalitaire dans un service public d'Etat.

En collège, entre contraintes, pressions et culpabilisation, les professeurs et vies scolaires doivent quotidiennement pallier les insuffisances budgétaires. La coupe est pleine ! Les effectifs d'élèves augmentent et les moyens diminuent. Les classes sont surchargées et d'une hétérogénéité critique.

Concernant les dotations, les collèges du département accueilleront 428 élèves en plus par rapport à cette année avec une enveloppe globale de 6,9h de moins que l'enveloppe précédente.

Les établissements relevant de l'éducation prioritaire étant les plus touchés puisque la marge supplémentaire donnée aux REP, déjà en baisse l'an dernier, passe cette année de 3 à 1,5%. Quant aux REP+ plus aucune marge horaire supplémentaire ne leur est donnée sous prétexte qu'ils sont déjà bien dotés grâce à des effectifs à 25 et deux enseignants référents ! Enfin, les dispositifs UPE2A se voient attribuées cette année 18h contre 27h les années précédentes. Un nivellement par le bas qui ne passe pas en Meurthe-et-Moselle !

Autrement dit, la hausse démographique se fait au détriment des élèves les plus fragiles.

Dans ce contexte, comment accueillir dans de bonnes conditions des élèves à besoins éducatifs particuliers (ULIS, UPE2A, PAP...) dans des classes déjà surchargées ? De plus, nous constatons des dispositifs ULIS collège dont les effectifs dépassent les 10 élèves contrairement à la circulaire n°2015-129 du 21 août 2015 atteignant dans certains cas les 15 élèves.

La réforme du collège et ses assouplissements, bien loin de permettre une meilleure réussite des élèves, a surtout dégradé de manière significative les conditions de travail. Les injonctions se sont multipliées sur les programmes, l'évaluation, l'AP, les projets... Des tensions se développent dans les équipes pour répartir les moyens de la marge horaire qui sert à financer dédoublements, co-interventions, enseignements facultatifs...

Nous sommes donc loin de l'école de la confiance. Les personnels ont besoin de reconnaissance qui passe par des effectifs décents pour un travail de qualité avec les élèves. Le gouvernement veut faire des économies mais l'éducation de nos élèves n'a pas de prix ! C'est pour ces raisons que nous appelons à poursuivre et amplifier les actions dans les jours et semaines à venir.

**Une loi portant le nom du ministre de l'Education Nationale, comme chaque ministre de passage rue de Grenelle**, a été votée pendant nos vacances scolaires en première lecture à l'Assemblée Nationale. Le ministre cherche à imposer des changements essentiels sans aucun débat, bien loin de la confiance annoncée. Nous considérons, en tant que représentant-es des personnels mais aussi parce que nous défendons un projet pour la réussite de tous, que notre rôle est d'alerter le CDEN sur son contenu. [L] [SEP]

#### **Au menu de cette loi se trouve :**

- La scolarisation obligatoire à 3 ans. Derrière une décision qui peut sembler positive se profile le risque de la remise en question de la scolarisation des moins de 3 ans et aussi l'obligation de financement par les communes des écoles privées maternelles sous contrat

La possibilité de mettre en place des « établissements publics locaux des savoirs fondamentaux » (EPLSF) regroupant administrativement dans un même établissement, collège et écoles de la même zone de recrutement. Finie la direction d'école sous sa forme actuelle : la direction de ces établissements serait confiée au chef d'établissement du collège avec, à ses côtés, un chef d'établissement adjoint chargé des classes du 1er degré, issu du 1er degré et dont le recrutement serait fixé par décret. Pour la FSU, il n'est pas possible d'accepter ainsi la disparition du conseil des maîtres, du conseil d'école et de fait des missions du directeur lui-même. Rayer d'un trait de plume les écoles élémentaires et maternelles ne peut se faire

ainsi au détour d'un amendement, débattu en moins d'une demi-heure, voté par 35 voix contre 7. En quoi la création de ces établissements répondrait-elle à une amélioration de la direction, du fonctionnement de l'école et à l'intérêt des élèves et des familles ? Ces EPSF se feront à la demande d'élus ou du préfet, nous espérons qu'ils ne verront pas le jour dans notre département.

- La volonté de contrôle de l'expression des personnels avec l'Article 1. existait déjà dans le code de la fonction publique les obligations de neutralité et de respect du secret professionnel dans l'exercice des fonctions des agents. Cet ajout, comme nous le montre l'étude d'impact vise clairement à empêcher toute critique des politiques éducatives menées. On n'ose imaginer l'utilisation que certains pourraient un jour faire de cet article.

- La suppression et remplacement du CNESCO, organisme d'évaluation de l'école indépendant, par le CEE (Conseil d'Évaluation de l'École) directement rattaché au ministère qui nommera dix de ses membres sur quatorze. Il sera dès lors aisé pour le ministre d'obtenir les bonnes réponses aux seules questions qu'il se sera posées à lui-même.

- L'article 14, au prétexte de développer "le pré-recrutement des personnels enseignants" va permettre aux AED ou des étudiants de remplacer les professeurs à bas coût : on parle de 600 à 900 euros par mois. La FSU dénonce cette mesure, porte ouverte au recrutement de personnels précaires et sans formation. La loi supprime les ESPE pour les remplacer par les INSPE (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation) dont les directeurs seront choisis par le ministre !

Pour toutes ces raisons, la FSU mobilisera les collègues au mois de mars et les appellera à participer aux différentes actions prévues, en particulier la grève du 19 mars prochain.